



Branges

Le Sivom du Louhannais ouvre ses portes : une première depuis 15 ans

Ce jeudi 11 juin à Branges, 96 délégués et représentants de communes ont été conviés aux portes ouvertes du Sivom du Louhannais, l'occasion pour eux de découvrir les services techniques et administratifs, mais également de rencontrer les nouveaux membres du bureau et les élus des communes voisines à la suite des élections municipales de 2026.

Alexandre Fauvre (CLP) – 15 juin 2026 à 18:22 – Temps de lecture : 3 min



Lors des portes ouvertes du Sivom. Photo Alexandre Fauvre

Pour chacune des 47 communes regroupées dans le territoire du Sivom du Louhannais, deux élus ont été invités à ces portes ouvertes. Lors de ce rendez-vous, les participants ont pu découvrir le site et ses bureaux. Plusieurs prises de parole ont été menées par des agents du Sivom afin d'expliquer plus en détail le fonctionnement et l'organisation de chaque corps de métier. Au programme, la collecte de déchets grâce aux camions-bennes, l'assainissement non collectif, la gestion des déchetteries, le compostage, la communication et la sensibilisation auprès des particuliers et le service de redevance. Le moment pour les invités de questionner et d'échanger avec les agents. Le Spanc (Service public d'assainissement non collectif) a également préparé un petit stand où l'on pouvait retrouver divers supports qui résumaient leur travail et les méthodes utilisées.

Dernières portes ouvertes il y a 15 ans

Les dernières portes ouvertes à avoir eu lieu sur le site remontent à 2011, lors du trentième anniversaire du Sivom du Louhannais. À la suite d'un petit discours, Stéphane Gros, récemment élu président du Sivom et actuel maire de la commune d'Ormes, a conclu en remerciant tous les agents du Sivom pour leur travail et toutes les personnes présentes. Ces portes ouvertes étaient nécessaires selon lui, puisque cette période « marque le début d'un mandat et cet événement permet à toutes les parties prenantes de mieux se connaître ». Un des enjeux principaux de cette soirée était aussi de mettre en valeur les employés du Sivom face à la difficulté et aux a priori de leurs métiers. « Pour faire un résumé de cet événement, je vais utiliser deux mots seulement : convivial et exigence », ajoute Stéphane Gros.

Durant ces portes ouvertes, le Sivom du Louhannais a profité de cette journée du 11 juin pour célébrer le vingtième anniversaire du Spanc.

Le Spanc souffle sa vingtième bougie

Les agents avaient préparé une petite exposition, on pouvait retrouver une grande fresque faite par les agents eux-mêmes, qui retraçait tout l'historique du Spanc depuis 2006, ainsi que plusieurs ateliers ludiques afin de mieux comprendre le fonctionnement du travail d'assainissement.

Caroline Ageron, la sous-préfète de Louhans-Châteauneuf, était présente pour l'occasion. En signe de récompense, la sous-préfète a délivré un trophée gravé à Mickael Jouhanneaud, responsable du service d'assainissement.

Lors de son discours, Stéphane Gros, actuel président du Sivom, a souligné la rigueur et la maîtrise du travail rendu par l'ensemble des agents du Spanc depuis vingt années. « Ce sont ces agents de l'ombre qui permettent à nous tous, d'obtenir une eau de qualité » a-t-il ajouté.



Branges

Le Sivom veut faciliter le tri pour les associations

Karine Ledesma (CLP) - 26 juin 2026 à 13:32 - Temps de lecture : 1 min



Le bureau du Sivom a proposé une solution pour faciliter le tri aux associations. Photo Karine Ledesma

Afin de faciliter l'organisation des manifestations dans les communes et de rendre le tri plus aisé et efficace aux bénévoles des associations, le Sivom du Louhannais propose la mise à disposition de deux bacs supplémentaires dans chaque commune. Le coût estimé de cette proposition serait de 12 000 euros, soit 240 euros par commune environ.

Les modalités de prise en charge et de mise à disposition de ces bacs sont encore à définir, mais le bureau du Sivom a insisté sur un fait : « Ce sont des bacs temporaires, ils n'ont pas vocation à rester sur la voie publique, ils ne sont à mettre à disposition qu'en cas de besoin avéré des associations. »

Quelques élus se sont interrogés sur l'obligation ou non de cet achat, mais Stéphane Gros, premier vice-président du Sivom, a ajouté : « Rien n'est imposé, c'est une proposition pour rendre service aux associations et faciliter le tri. »

Déchets abandonnés par les gens du voyage : le Sivom ouvre le débat

« Nous étudions le sujet dès le début du mandat, il est complexe, mais personne n'est au-dessus des lois. » C'est par ces mots que le président du Sivom du Louhannais a introduit le débat du Sivom du Louhannais au sujet des déchets collectés sur les aires d'accueil des gens du voyage ou lors d'occupations temporaires.

Karine Ledesma (CLP) – 29 juin 2026 à 12:00 | mis à jour le 29 juin 2026 à 13:42 – Temps de lecture : 3 min



Plusieurs tas de détritus comme celui-ci ont été laissés sur place après le passage d'une communauté de gens du voyage au parc du Breuil à Louhans au début du mois de juin. Photo Patrick Audouard

Le bureau du Sivom du Louhannais, le syndicat qui collecte et traite les déchets de 47 communes de la Bresse (la moitié sud), avait décidé de proposer à l'adoption du comité syndical, qui s'est tenu mardi à la salle du Marais à Branges, une convention de facturation aux communautés de communes pour l'enlèvement et le traitement des déchets ramassés sur les aires d'accueil ou lors d'occupations temporaires.

Le président Stéphane gros a insisté sur un point : « L'accueil des gens du voyage est de la compétence des communautés de communes. Les maires doivent les inciter à se rendre sur l'aire de Louhans. La commune n'a pas vocation à payer, la communauté de communes devrait s'acquitter des factures. »

« Ils laissent les déchets et souvent ne trient même pas »

Patrice Marlin, maire de Sornay, a souligné : « Il n'est pas si simple de les envoyer à Louhans, quand les gens du voyage arrivent à Sornay, je ne pense pas à appeler le président de la communauté de communes, mais les gendarmes, et ils n'ont pas le temps d'arriver que les caravanes sont déjà branchées sur le réseau d'eau et d'électricité, et bien sûr ils partent sans payer aucune consommation. » Pour Pascal Morey, maire de Rancy, « il doit bien y avoir un moyen de les faire payer, ils ont une voiture, une immatriculation donc il y a une traçabilité ». « Ils laissent les déchets et souvent ne trient même pas. Nous avons même trouvé des poules mortes dans les bacs à Louhans après le passage de 120 caravanes », indique Patrice Blanc, vice-président du Sivom. Visiblement la question de la facturation n'est pas si simple, car si parfois les occupations temporaires se déroulent sans accroc, des déchets en nombre sont à récupérer, trier et collecter.

La proposition à 180 € la tonne acceptée

Stéphane Gros a insisté : « La solution que nous vous proposons n'est pas parfaite, mais à 180 € la tonne, elle permet au Sivom d'atteindre son seuil de rentabilité. » Présent pour la commune de Frontenaud, Éric De Vecchi a interrogé sur la date à laquelle la délibération prendrait acte : « Nous avons un rassemblement depuis trois semaines, c'est toujours la même famille, nous n'avons pas d'autre choix que de les accueillir alors la question nous intéresse. » Le président a mis la délibération au vote en rappelant que Bresse louhannaise intercom (BLI) a déjà une convention avec le Sivom pour le ramassage des déchets sur son aire de grand passage avec facturation. La délibération a été adoptée à l'unanimité, maintenant reste à savoir si les intercommunalités décideront ou non de refacturer aux communes concernées, parce qu'il sera compliqué, voire impossible, d'en faire supporter la charge aux gens du voyage.

Le comité syndical a débuté par une minute de silence en mémoire de Patrick Bondier, délégué du Sivom de la commune de Flacey-en-Bresse décédé des suites d'une longue maladie.



Jura P.5

Un jeune sauvé de la noyade après une chute dans le lac de Vouglans

LE JOURNAL

de Saône-et-Loire

Cebra Bresse 71C
Lundi 29 juin 2026

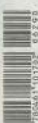
1,70 €

En immersion / Louhannais

Ces agents contrôlent votre assainissement



Ce journal est imprimé avec des encres végétales, une énergie verte et du papier recyclé.



Pour notre immersion de juin, nous avons suivi la matinée d'un technicien du Service public d'assainissement non collectif (Spanc) du Sivom du Louhannais. Photo Marie Rabin

Pages 12 et 13

MONTE-ESCALIERS AME BOURGOGNE

- > FACILITE VOTRE MAINTIEN A DOMICILE
- > ESCALIERS DROITS ET TOURNANTS
- > A L'INTERIEUR OU EXTERIEUR
- > FABRICATION SUR MESURES
- > ÉLIGIBLE MA PRIME ADAPT CREDIT D'IMPOTS
- > MODELES : NEUFS / OCCASIONS RECONDITIONNES
- > AU MEILLEUR PRIX POUR TOUT BUDGET
- > DÉPANNAGES ET SAV
- > VISITE ET DEVIS GRATUIT

AME BOURGOGNE
21 LONGVIC / 71 AUTUN
amebourgogne@gmail.com
0433907373 / 0785814376
www.ame-bourgogne.fr

400171055

Verosvres P.5

Un accident sur la RCEA coûte la vie à un motard



Photo Fernand Ribeiro

Mâcon P.2 et 3

Enfant né d'une GPA : leur famille enfin reconnue



Photo Nicolas Desroches

Louhans-Châteaurenaud P.15

Un stand pour sensibiliser au don d'organes sur le marché ce lundi



Photo Patrick Audouard

Branges

Dans le quotidien d'un technicien

Chaque dernier lundi du mois, nous vous proposons de vous faire découvrir un métier ou une activité en immersion. Pour le mois de juin, nous avons suivi la matinée d'un technicien du service public d'assainissement non collectif (Spanc) du Sivom du Louhannais.

À 8 h 30, malgré l'heure matinale et les températures qui grimpent, Anton Robin est fin prêt à partir sur les routes bressanes. « Je risque d'avoir un peu chaud, mais je n'ai pas le choix que de la porter », glisse-t-il avec le sourire, en pointant sa combinaison bleue. Il faut dire que ce technicien du Sivom du Louhannais ne fait pas le métier le plus glamour : il travaille depuis 2014 au sein du service public d'assainissement non collectif (Spanc) de l'organisme.

En France, si la majorité des systèmes d'épuration d'eau restent collectifs, on comptait encore 2 362 services non collectifs en 2023, soit 10 % des services publics d'eau et d'assainissement, selon Eaufrance. « On est là pour contrôler les assainissements des particuliers et bien sûr répondre aux interrogations des usagers. Il ne se passe pas une journée sans qu'on reçoive au moins un appel », témoigne Anton Robin.

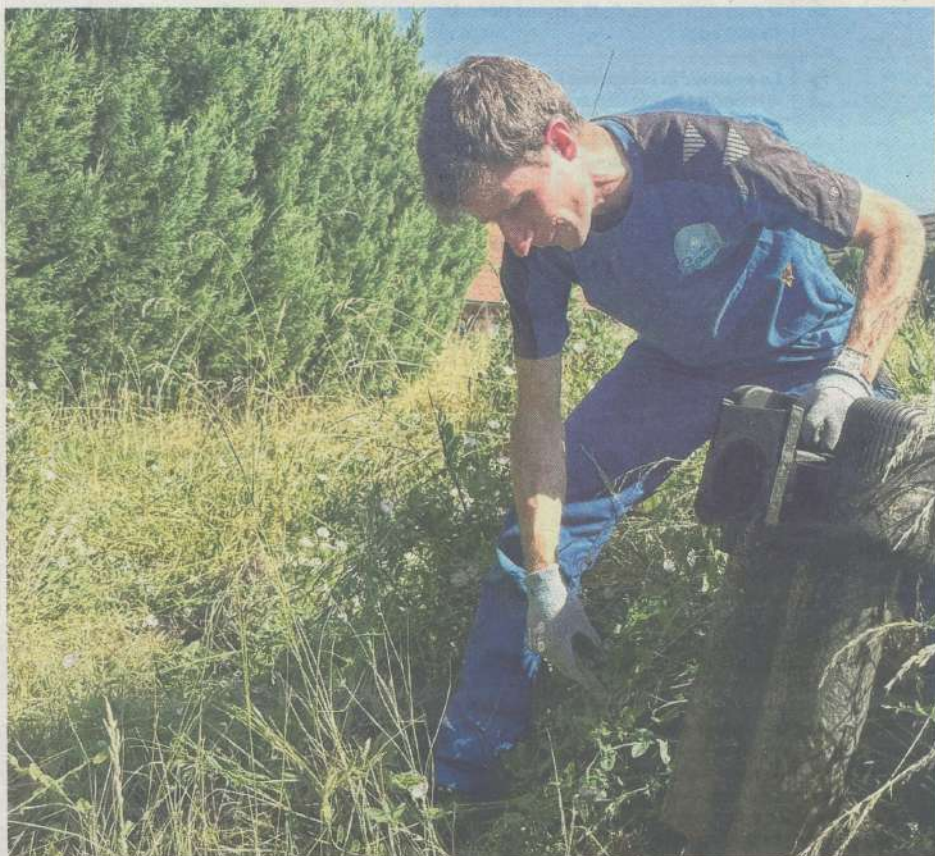
Des contrôles obligatoires

Et les usagers ils sont nombreux à les croiser chaque jour lors des rendez-vous de contrôles. Les équipes peuvent en effectuer trois différents : des contrôles pré-chantier, post-chantier et de diagnostics, qui sont obligatoires tous les 10 ans. En tout, le Sivom du Louhannais doit effectuer ces diagnostics sur 12 400 installations en dix ans, parmi les 47 communes qu'il couvre. Une charge de travail importante pour l'équipe du

Spanc, qui n'est composée que de cinq agents, dont trois techniciens à temps plein. « On s'organise pour faire 1 900 contrôles à l'année. Forcément, on peut voir plusieurs fois la même installation sur cette période de 10 ans en fonction des travaux qui sont faits », note Mickaël Jouhanneaud, responsable du service Spanc et directeur adjoint du Sivom du Louhannais. Ce jeudi 18 juin, c'est d'ailleurs un rendez-vous pré-chantier qu'Anton Robin va effectuer dans une maison à Louhans-Châteaurenaud. Armé d'un crayon à papier et de son dossier, le technicien lance plusieurs questions autour des travaux et des différents aménagements qui seront faits sur l'installation. « Pour une capacité comme la vôtre, vous pourrez faire la vidange une fois tous les 6 ou 8 ans », précise Anton Robin, en étudiant son schéma.

« On n'aime pas avoir ce rôle de police »

Si ce premier rendez-vous passe assez rapidement, les choses se compliquent pour l'agent lorsqu'il arrive sur une habitation à Ratte. Avant la mise en vente, l'installation doit être contrôlée par le Spanc pour vérifier notamment, le bon écoulement des eaux. « Si on note plusieurs défauts, de structures ou de sécurité par exemple, les usagers doivent effectuer des travaux. Et s'ils ne sont pas effectués, ils devront payer tous les deux ans, 1 500 euros », détaille Anton Robin. Des pénalités qui n'ont pour le moment jamais été facturées, le Spanc laissant un délai pour que les aménagements soient réalisés. « Même si on n'aime pas avoir ce rôle de police, il faut aussi que les usagers comprennent que des problèmes sur la fosse peuvent avoir des conséquences tant sanitaires qu'environnementales », ajoute-t-il. Sur cette deuxième maison, le principal problème pour le technicien est qu'elle n'est plus habitée depuis quelque temps, et que la propriétaire a coupé l'eau. « Or, sans un écoulement de l'eau, on ne peut pas vérifier que tout fonctionne bien », explique Anton Robin, tout en allant chercher du matériel dans le camion. Pour autant, le tech-



« Des problèmes sur la fosse peuvent avoir des conséquences tant sanitaires qu'environnementales. »

Anton Robin, technicien du Spanc

nicien remarque assez vite que des fibres naturelles ont été détériorées. « Elles ne devraient pas avoir cette consistance de terreau. Il faudra que les futurs propriétaires fassent rapidement des travaux à ce sujet », explique-t-il, sous le regard concentré de l'ancienne occupante des lieux.

Quelques mésaventures sur les routes

À la troisième intervention sur Saint-Usuge, le technicien tombe cette fois-ci sur un propriétaire qui connaît très bien les lieux : il sait où sont les différentes installations et explique avec un grand soin tous les aménagements qui ont été faits. « C'est super quand ça se passe comme ça, car certains usagers ne sont pas toujours très coopératifs. Par exemple,

ça m'est déjà arrivé de tomber sur une personne qui n'avait pas révélé lors de la visite avant la vente que l'eau d'un puits était toujours utilisée pour un des toilettes de la maison. Résultat : les nouveaux propriétaires ont engagé une procédure, avec un conciliateur de justice qui est venu sur place », explique-t-il. Pourtant, c'est bien cette partie conseil qu'Anton Robin apprécie autant dans son métier, sur l'aménagement de l'installation, les coûts ou bien la composition des fibres naturels. « Ce qui est dommage, c'est qu'on ne voit pas assez régulièrement les gens ! Mais nous avons aussi un planning chargé qu'on doit honorer », glisse-t-il, avant de repartir en voiture. Lui qui semble si à l'aise sur les routes se remé-

more quand même quelques mésaventures lors de son arrivée au Spanc, il y a bientôt 14 ans. « On utilisait moins le GPS, et même lorsque je tapais une adresse, je me suis déjà perdu. Je pouvais me retrouver au mauvais endroit car les communes partagent parfois entre elles des mêmes noms et numéros de rues », raconte-t-il, dorénavant avec le sourire.

Une nouvelle mission après le contrôle

Si sa matinée touche à sa fin, une nouvelle mission commence pour le Bressan : la partie administrative, avec la rédaction des comptes rendus. Une journée que le technicien ne fera bientôt plus, puisqu'il a décidé de se réorienter vers un nouveau métier. « Pour autant, je ne dis pas que je ne travaillerai plus jamais pour le Spanc ! J'apprécie le travail en équipe et le contact avec les personnes. Ces années au Sivom m'auront énormément appris », conclut-il.

● Marie Rabin

1 900

Le Sivom du Louhannais doit diagnostiquer 12 400 installations en dix ans sur 47 communes. Ce qui représente 1 900 contrôles par an.

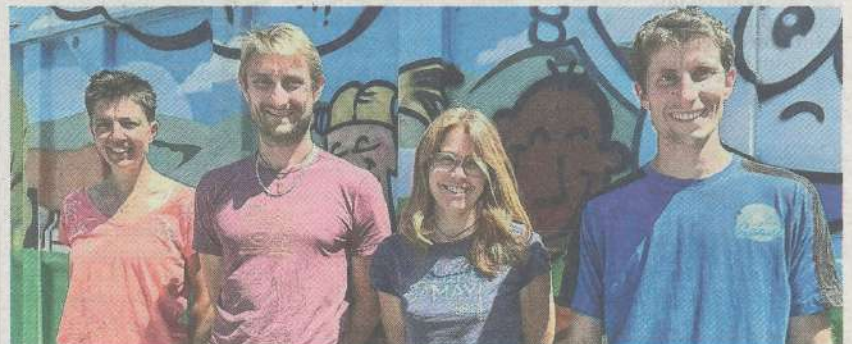
de l'assainissement non collectif

Odeur, rôle de police, remarques sexistes... Les préjugés ont la peau dure

Avec ses près de 15 ans de métier, Anton Robin a vu évoluer le regard sur son métier, et a rapidement constaté que les préjugés ont toujours la dent dure. « Bien sûr, on a toujours quelques clichés autour de la saleté, ce sont souvent des images qui reviennent en tête lorsqu'on pense au Spanc », relate le technicien de 36 ans. Quelques usagers voient aussi d'un mauvais œil leur mission de contrôle, d'autant plus depuis que des pénalités peuvent être imposées aux propriétaires si les installations ne sont pas aux normes.

« Ils sous-entendent qu'elles n'auront pas assez de force »

« Forcément, ils pensent que nous avons un rôle de police, alors qu'aucune pénalité n'a pour l'instant été facturée aux particuliers. On veut avant tout rester dans l'accompagnement et le conseil », précise Anton Robin. Mais ce qui



L'équipe du Spanc au Sivom du Louhannais : Camille Huvier (technicienne), Mickaël Jouhaneaud (responsable du service), Chantal Jouhaneaud (technico secrétaire) et Anton Robin (technicien). Photo Marie Rabin

surprend le plus l'agent reste les préjugés sexistes dont sont victimes les membres de l'équipe. Par exemple, lorsqu'un technicien prend un rendez-vous pour le contrôle d'une installation, il n'est pas rare que si une technicienne opère le contrôle, les usagers soient surpris. « Comme on doit soulever des cuves, certains se permettent des remar-

ques comme à mes collègues (deux femmes travaillent dans le service Spanc, N.D.L.R.), en sous-entendant qu'elles n'auront pas assez de force », souligne-t-il. À l'inverse, lorsqu'Anton Robin est venu effectuer des diagnostics sur des cuves alors qu'une de ses collègues avait pris un rendez-vous, quelques remarques ont pu être dites. « Certains nous ont

déjà dit avec le sourire : "Oh ben, je pensais voir une femme !" On sait que c'est souvent dit sur le ton de la blague, mais il faut rester vigilant à ce type de propos ». Et c'est notamment pour casser ces préjugés que le service met en place de la communication et sensibilisation sur leurs missions lors d'événements au Sivom.

● Marie Rabin

Anton Robin est technicien au service du Spanc du Sivom du Louhannais. Ce qu'il préfère dans son métier ? Donner des conseils aux usagers. Photo Marie Rabin

« Mais vous êtes qui au juste ? » : retour sur la création du Spanc

Pendant de nombreuses années, les assainissements non collectifs n'étaient pas contrôlés. C'est grâce à une évolution réglementaire qu'apparaît pour la première fois la nécessité de contrôle de ces installations, avec la loi sur l'eau de 1992, puis la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (Lema) de 2006. « Ces deux textes de loi avaient pour objectif d'améliorer la qualité de l'eau et les réseaux non collectifs, car avant personne ne s'en souciait », précise Mickaël Jouhaneaud, responsable du service Spanc au Sivom du Louhannais. C'est la loi sur l'eau de 1992 qui impose la mise en place du service Spanc avant le 31 décembre 2005, puis la loi de 2006 qui instaure un premier délai pour le contrôle des installations en assainissement non collectif, qui se faisait dans un premier temps, tous les



Pendant une période, les usagers restaient assez méfiants vis-à-vis du Spanc. Photo Marie Rabin

huit ans. « C'est ce qu'on appelle la première vague, précise Mickaël Jouhaneaud. Maintenant nous sommes dans la troisième vague qui impose un délai de 10 ans pour les diagnostics obligatoires. »

« On est passé d'un service méconnu à mal aimé »

Si la mise en place du service Spanc peut se faire dès la fin du XXe siècle, au Sivom du Louhannais, c'est d'abord la Société d'aménagement urbain et rural (Saur) qui se chargeait des contrôles. « Le Sivom avait un contrat avec elle jusqu'en 2006, avec un contrôle qui était facturé environ 75 euros », contextualise Mickaël Jouhaneaud. Un coût moitié moins cher que le prix actuel, d'environ 150 euros, mais qui se reflétait sur la qualité des

interventions. « Les contrôles n'étaient pas toujours bien faits, et les usagers devenaient mécontents du service », relate-t-il. C'est dans ce contexte que le Sivom du Louhannais décide de créer le Spanc dont il a fallu faire comprendre tous les enjeux aux usagers. « On est passé d'un service méconnu à un service mal aimé. » La principale raison du mécontentement des usagers étant l'augmentation du prix du diagnostic. « Quand je suis arrivé en 2013 au Spanc, on devait encore expliquer nos missions. Ça arrivait que quand on appelait pour prendre rendez-vous, on nous demandait : "Mais vous êtes qui au juste ?" », se remémore Mickaël Jouhaneaud, avec le sourire. Un passé bien loin pour un service qui réalise dorénavant environ 1900 contrôles par an.

● Marie Rabin